

Mise en œuvre de la Loi APER - zones d'accélération -

*Communauté de Communes
Armagnac Adour
23/10/2023*

La Loi APER

Une loi d'accélération pour :

- porter à **33% la part d'EnR** dans notre consommation à l'horizon 2030
- **Diviser par 2** le temps de déploiement des projets
- Mobiliser en priorité les **terrains artificialisés**
- Travailler à une **meilleure acceptabilité** : planification et partage de la valeur des projets d'EnR

La Loi APER

Elle se structure autour de **4 axes** :

- **Axe 1 : La planification des EnR**
- Axe 2 : La simplification – sécurisation administrative
- Axe 3 : La mobilisation du foncier
- Axe 4 : Le partage de la valeur

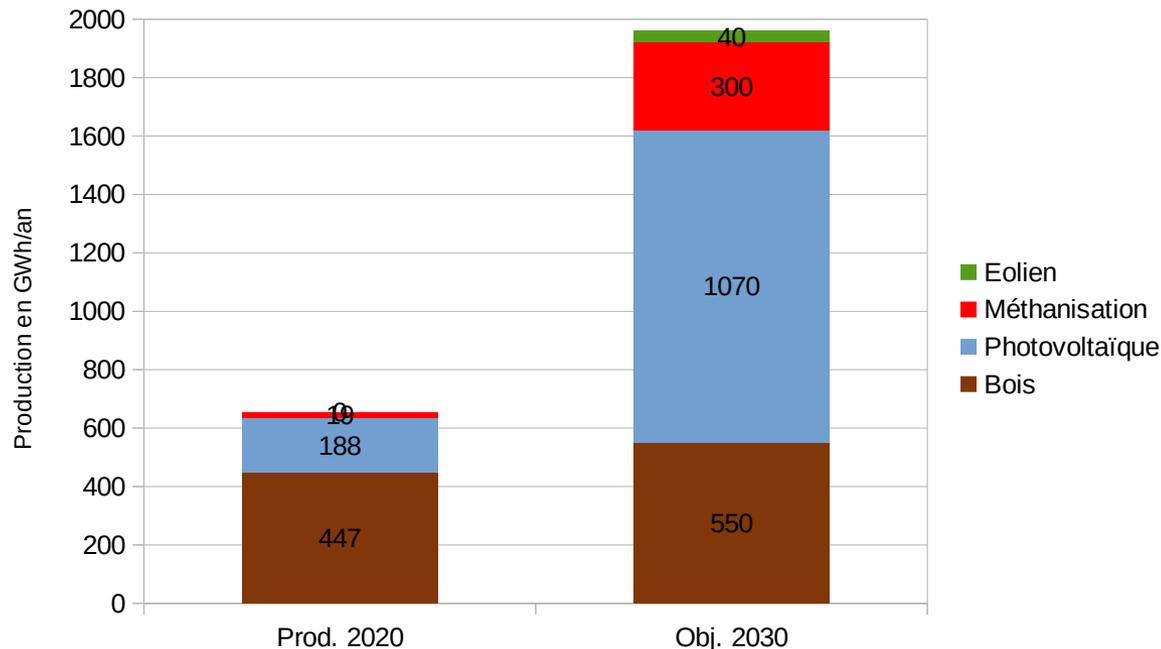
Elle a fait l'objet d'une présentation en COPIL du pôle EnR le 11/07/2023

Les objectifs énergétiques

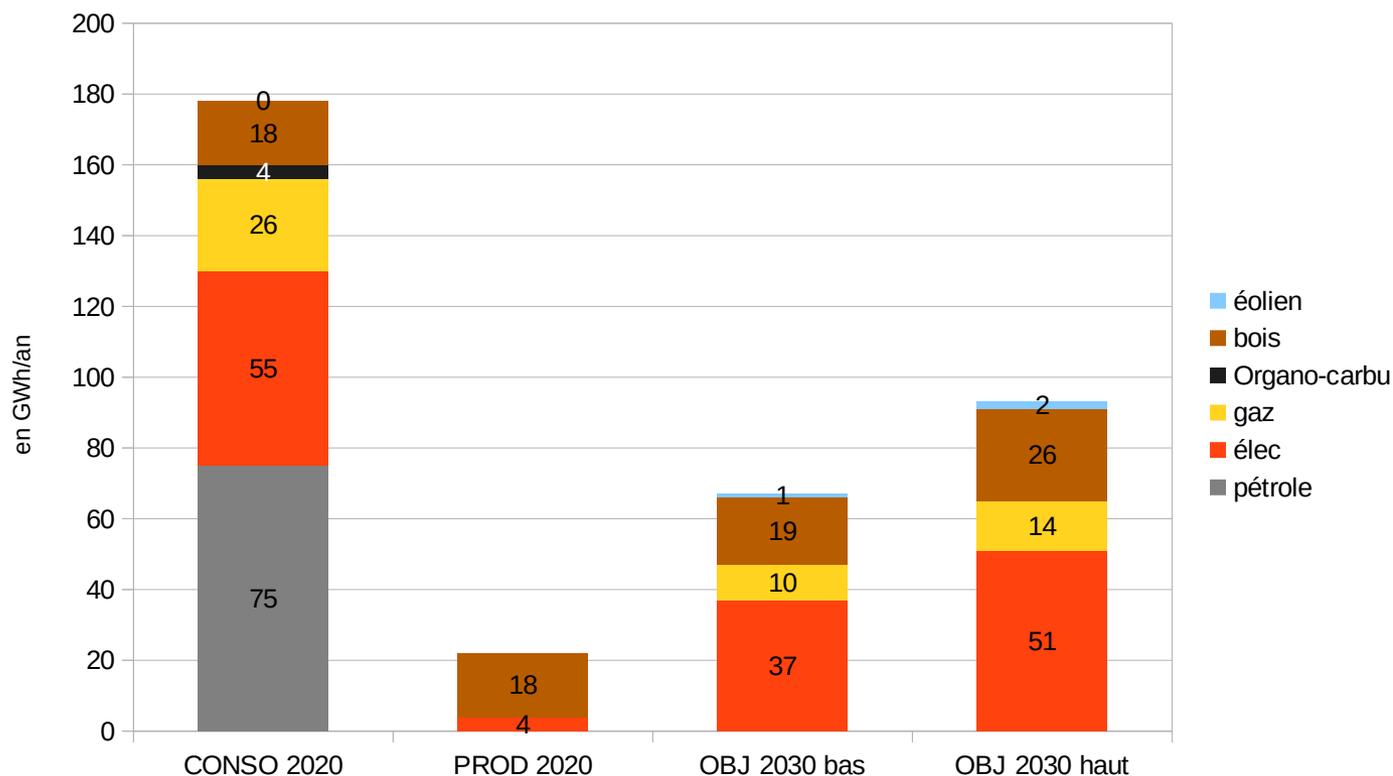
Trajectoire de la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie** (PPE) actuelle pour l'Occitanie :

- > 2020 : 29 TWh/an produits
- > **2030** : 44 à **58** TWh/an à produire
- > 2050 : 74 à 98 TWh/an à produire

Les premiers travaux de territorialisation pour le **Gers** :



Précisions sur les objectifs sur l'EPCI



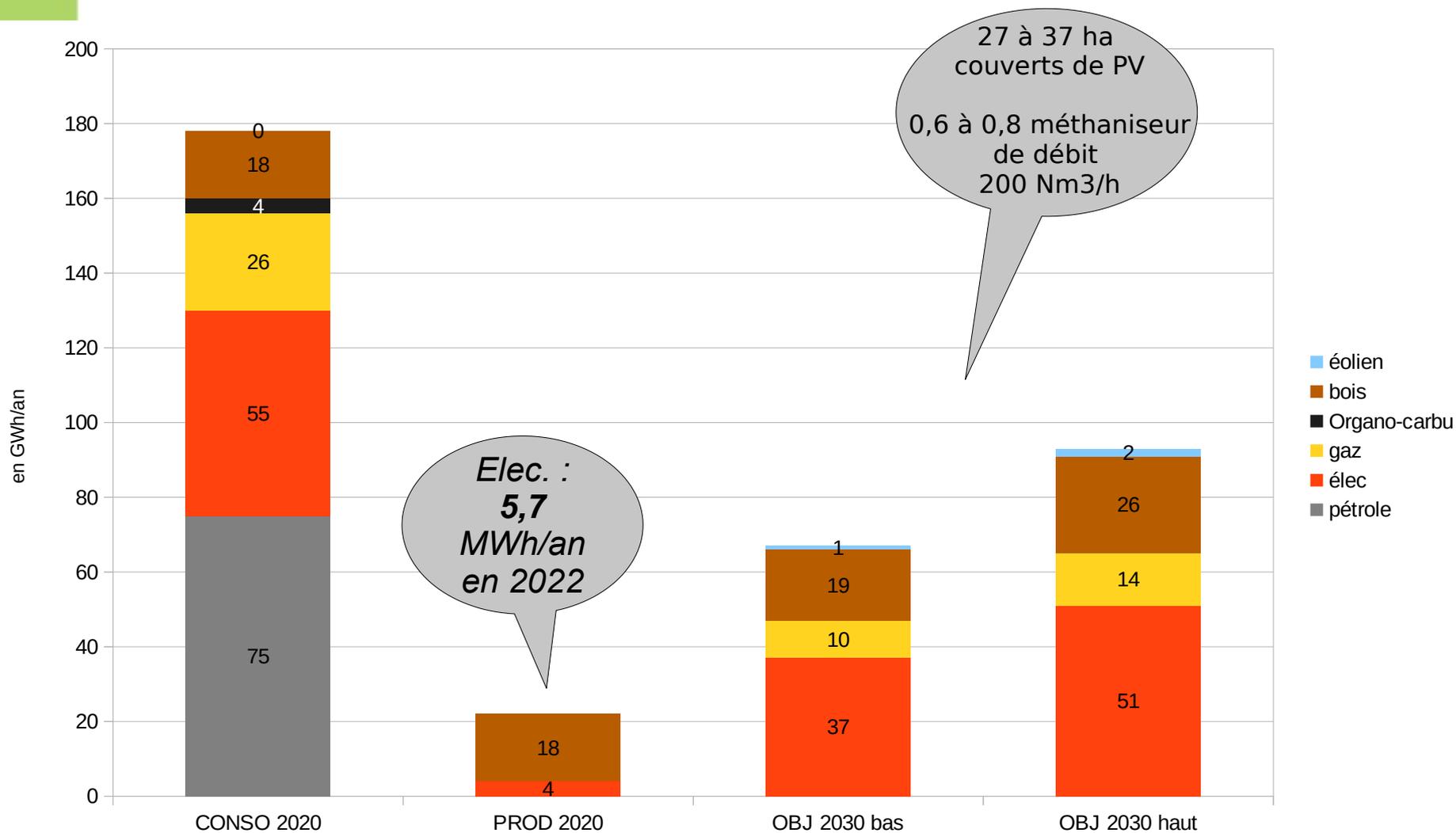
Les données de consommations et production, disponibles de façon plus exhaustive sur :

https://www.picto-occitanie.fr/geoclip/#c=report&chapter=enr_oreo&report=r10&selgeo1=epci.200035632&selgeo2=dep.32

<https://data.enedis.fr/pages/bilan-de-mon-territoire/>

Objectifs de la PPE, rapportés au Gers puis à l'EPCi (pro rata à la superficie et à la population) pour 2030

Précisions sur les objectifs sur l'EPCI



Les Zones d'Accélération

- une démarche ascendante, intégrant votre connaissance des enjeux du territoire
⇒ les **communes au cœur du dispositif** = volonté politique
- pour atteindre les objectifs EnR régionaux et de la PPE
- en lien avec les **EPCI**
- en lien avec le **Référent Préfectoral Unique**
- avec l'avis du **Comité Régional de l'Énergie**

ZA : ce qu'elles sont

Les zones d'accélération :

- sont définies pour **chaque type** d'EnR (photovoltaïque, méthanisation, chaleur renouvelable, hydroélectricité, éolien, ...)

- permettent de « préparer » la **concertation** locale sur des projets

- **ne sont pas des zones exclusives** : des projets peuvent être autorisés en dehors de ces zones

- sont un préalable nécessaire pour définir des **zones d'exclusion** dans les documents d'urbanisme

ZA : ce qu'elles permettent

- De s'abstenir d'un **comité de projet** (décret à venir)
- Un **gain de temps** :
 - > Enquête Publique (rendu rapport et conclusions motivées en 15 jours)
 - > phase d'examen (durée maximale de 3 mois)
- Un **avantage financier** potentiel pour les projets :
 - > bonus dans les appels d'offres
 - > modulation tarifaire.

ZA : ce qu'elles ne permettent pas

Leur transposition dans les documents d'urbanisme n'interviendra que **dans un 2nd temps**, une fois l'identification des ZA validée par le Comité Régional de l'Energie, et publiées dans un arrêté Préfectoral.

L'existence de ZA ne donne **pas un droit automatique** d'autorisation des ENR sur les zones concernées

Elles ne présagent pas de la **faisabilité technico-économique** des projets

Les Zones d'Accélération

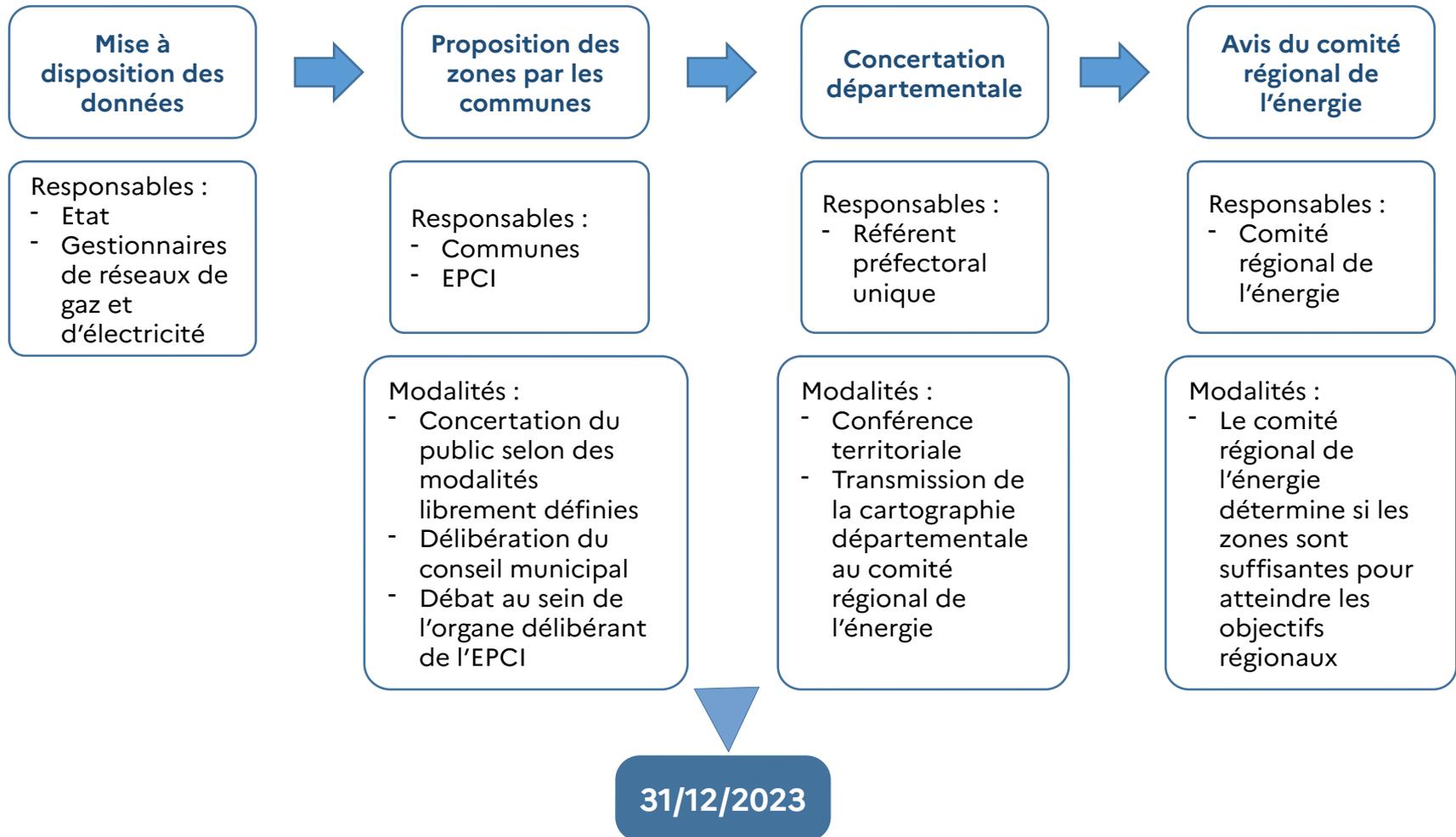
Les territoires ont-ils besoin de se fixer des valeurs cibles ?

⇒ **Pas pour définir des zones d'accélération**

⇒ Si c'est néanmoins un souhait local, des ressources pour aborder ces questions sont disponibles :

- > Premiers jalons sur l'EPCi transmis (*courrier 19/07*)
- > Portrait sur Picto-Occitanie
- > Portrait sur Enedis

Planification du développement des énergies renouvelables terrestres



ZA : méthodologie – Outils mis à disposition (État)

Les **données** sont disponibles sur un portail cartographique des EnR : <https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>

Cet outil devrait permettre également la **saisie des zones**

Afin de le prendre en main :

- une communauté d'échanges d'utilisateurs (sur inscription) : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/portail-cartographique-energies-renouvelables-appuyer-action>

- des webinaires de présentation :

 - > n°1 - le 16/06, disponible en replay

 - > n°2 – le 20/07 : Les nouvelles données et leur utilisation

 - > n°3 - sept-oct : Retours d'expérience de collectivités utilisatrices

 - > n°4 : V2 du portail et nouvelles fonctionnalités.

- Des fiches pédagogiques Ademe (1 / filière) accessibles via la communauté d'échanges utilisateurs (*rubrique "ressource" > sous rubrique "fiches pédagogiques"*)

Rechercher commune

Dessiner

Exporter
le dessin

Afficher
la couche

Afficher liste
des couches

Info couche

Afficher
légende

Portail Cartographique EnR (version beta)
Bienvenue sur le portail cartographique français des énergies renouvelables

RECHERCHER COMMUNE

DESSINER

EXPORTER LE DESSIN

AFFICHER LA COUCHE

AFFICHER LISTE DES COUCHES

INFO COUCHE

AFFICHER LÉGENDE

Potentiel solaire au sol - friches susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques

Potentiel solaire électrique et thermique

Potentiel solaire au sol - friches susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques

Fiches identifiées comme propices à l'installation de photovoltaïque

Fiches intéressantes pour du PV sol

Potentiel solaire sur toiture (méthode simplifiée)

Unités foncières contenant des surfaces de stationnement non couvertes de plus de 500 m² (données déclaratives)

Potentiel éolien terrestre

Potentiel éolien terrestre - couche "clé en main"

Potentiel éolien terrestre - gisement de vent à 140m et 160m

Potentiel géothermique

Potentiel géothermique en PACA

Possibilité de récupérer les couches pour les intégrer à son SIG

A venir : codes, fonctionnalité d'envoi des tracés à l'EPCi ou Préfecture, injection d'une couche tracée sur son propre SIG

ZA : méthodologie – règles générales

- > Une couche par type d'EnR (distinguer PV sol / toiture)
- > Ne pas se préoccuper de la faisabilité technico-économique ni réglementaire
- > Intégrer les enjeux qui vous semblent incontournables (biodiversité, patrimoine, paysage)
- > La transposition en potentiel énergétique se fera dans un 2nd temps
- > les zones doivent-elles couvrir les besoins communaux ?
 - ⇒ *Rien n'empêche une commune disposant de conditions favorables de proposer des zones supérieures à ses besoins énergétiques.*

ZA : méthodologie – périmètre proposé

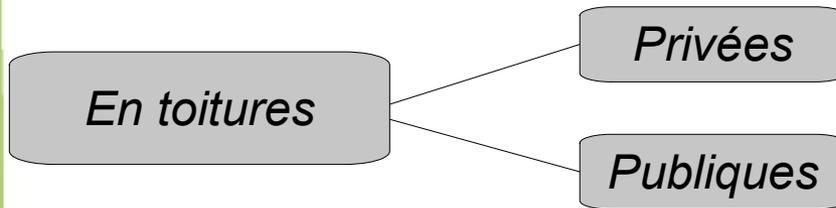
Compte tenu :

- du contexte (décrets à venir, tensions autour de projets)
- des outils (complexité ; fonctionnalité de tracé le 10/12)
- du temps disponible (pour élaborer un choix et concerter)

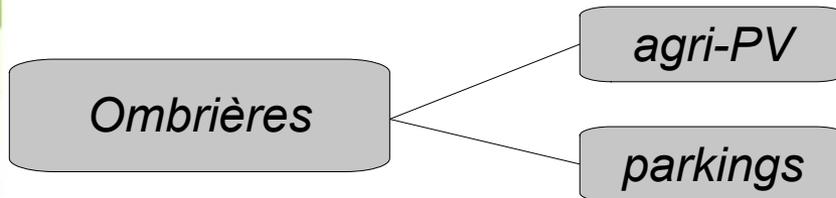
Nous proposons de travailler sur :

- le photovoltaïque en toitures,
- le photovoltaïque au sol uniquement sur terrain dégradé
- les ombrières sur les parkings, terrains sportifs...
- les autres énergies si la commune a la volonté de soutenir ou de porter des projets localement :
méthanisation en particulier agricole, la chaleur renouvelable (réseaux de chaleur, dispositifs utilisant du bois énergie, géothermie), l'hydroélectricité ou l'éolien.

ZA : méthodologie – Photovoltaïque

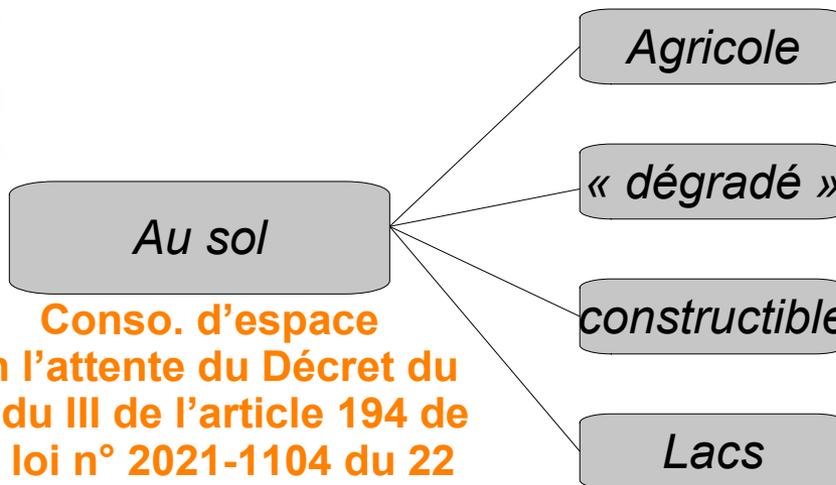


- La couche présente toutes les toitures
- Question des bâtiments à construire
- Périmètres MH



× Attente décret

- La couche est à retravailler
- Z. Activité à venir à identifier ?



× Attente doc.-carte (Décret)



- La couche peut être à retravailler
- **Consommation d'espace ?**



- foncier dédié à l'accueil d'activité
- **Consommation d'espace ?**



- Pas de couche identifiée
- **Consommation d'espace ?**

Conso. d'espace
en l'attente du Décret du
6° du III de l'article 194 de
la loi n° 2021-1104 du 22
août 2021

ZA : méthodologie – Photovoltaïque « agricole »

Le photovoltaïque au sol pourra être accueilli sur les espaces visés par le document cadre "terres incultes ou non exploitées"

⇒ Les surfaces ouvertes doivent être précisées par Décret.

⇒ **Tant que le document cadre n'existe pas*, il n'est pas pertinent de définir de telles zones.**

L'agrivoltaïsme peut s'implanter sur toute surface agricole : la vocation première de ces équipements est l'activité agricole, et la production d'énergie secondaire

⇒ **la possibilité d'y dédier des zones d'accélération paraît peu opportune puisque toute activité agricole peut nécessiter l'un des service mentionnés**

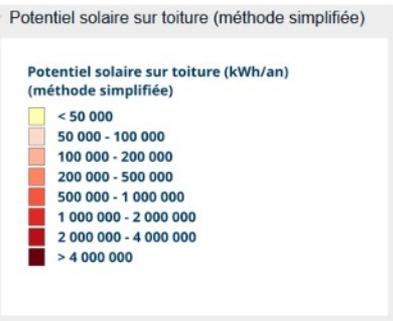
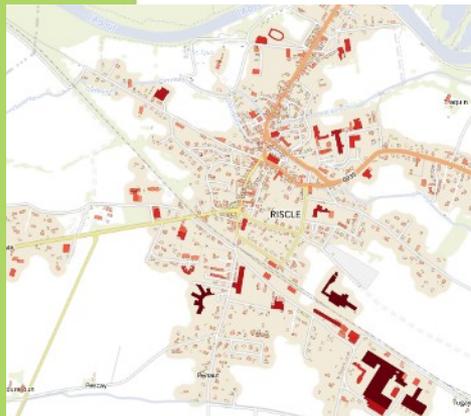
* : Décret définissant les surfaces ouvertes > proposition par Chambre d'Agriculture > débat notamment en CDPENAF > arrêté Préfectoral

Les surfaces visées par le document cadre pourront être intégrées dans un 2nd temps.

ZA : méthodologie – Photovoltaïque : exemples

Toitures

Le foncier privé, comme le foncier public, est concerné par la définition des zones d'accélération. Les collectivités peuvent donc identifier des gisements fonciers sur les terrains privés.



Base : couche bâti de la Bd Topo® (2022 - IGN).

Pour chaque emprise de bâtiment : estimation de l'énergie solaire reçue sur toiture



Parkings

Exemple - Riscle :
Entreprises // Foirail, collège et lycée



Unités foncières contenant des surfaces de stationnement non couvertes de plus de 500 m² (données déclaratives)

Unités foncières contenant des surfaces de stationnement non couvertes de plus de 500 m² (données déclaratives)

■ 500 à 1500 m²

■ > 1500 m²



*Base : surface de stationnement non couverte déclarée dans les **Fichiers fonciers** en m²*

ZA : méthodologie – Méthanisation

> **Souhaite-t-on de la méthanisation non agricole** (pas prio. dans la Charte) ?

⇒ **Si oui, installations à envisager plutôt en Zone industrielle, avec :**

- peu de riverains exposés aux nuisances potentielles,
- proximité aux réseaux de gaz,
- les accès et la proximité du réseau routier,
- la proximité des fournisseurs (effluents d'élevage et résidus de cultures mais surtout biodéchets, déchets et résidus d'industries agro-alimentaires, boues de station d'épuration...)
- la proximité des destinataires des digestats
- et/ou : en fonction du besoin en BioGNV (flottes de véhicules lourdes, ...)

> **Souhaite-t-on accueillir de la méthanisation agricole ?**

- Il semble difficile de définir des priorités d'installation pour les méthaniseurs dits « à la ferme », sauf à soutenir des projets connus, ou identifier tous les élevages de la commune.

- Un travail peut être mené à partir des données issues d'une étude STEG-CA32 sur les gisements agricoles mobilisables en lien avec les réseaux et rentabilité du transport.

ZA : méthodologie – Autres EnR

Chaleur renouvelable (dont géothermie et bois) :

- Une couche identifie les besoins en chaleur, pas le potentiel en géothermie
- S'il y a des projets, même à potentiel est faible, cela montre la dynamique « pas 100 % PV ou méthanisation »
- Le CD (chaleurrenouvelable@gers.fr) dispose d'un COT avec l'Ademe et peut accompagner les maîtres d'ouvrage privés et publics (faisabilité, aides, ...)

Eolien : Couche Gers plus précise disponible via la DREAL si choix de travailler sur la filière

Hydroélectricité : fragile par la faisabilité (continuité écologique et étiage), mais peut être identifiée

ZA : méthodologie – Accompagnement local

OPTION 1
Tracer sur l'outil prévu à
partir du 10/12



Affichage de toutes les
informations possible

Toitures
Périmètres MH
(Parkings)
Besoins en chaleur
Réseaux (élec. et gaz)
Contraintes biodiv.

...

Ergonomie de l'affichage
(nombreuses couches,
certaines peu précises)

Pas de recul sur la
manipulation de tracé car
fonctionnalité pas en ligne

ZA : méthodologie – Accompagnement local

	OPTION 1 Tracer sur l'outil prévu à partir du 10/12	OPTION 2 Tracer dans son propre logiciel SIG, mettre en ligne le 10/12
	Affichage de toutes les informations possible	Récupération des informations intéressantes de l'outil IGN possible Fonctionnalités intéressantes possibles (« emporte-pièce » périmètre MH ...)
	Ergonomie de l'affichage (nombreuses couches, certaines peu précises) Pas de recul sur la manipulation de tracé car fonctionnalité pas en ligne	Pas de SIG en propre => prestataire => coût ? Délai ? } variables selon nombre de communes

1) Mise à dispo. fonds de cartes par prestataire
=> infos à choisir

2) Tracé manuel Maires (<=> concertation sur cette base?)

3) Saisie tracés par prestataire

ZA : méthodologie – Accompagnement local

	OPTION 1 Tracer sur l'outil prévu à partir du 10/12	OPTION 2 Tracer dans son propre logiciel SIG, mettre en ligne le 10/12	OPTION 3 Tracer sur Démarches simplifiées, mise en ligne par la DREAL
	Affichage de toutes les informations possible	Récupération des informations intéressantes de l'outil IGN possible Fonctionnalités intéressantes possibles (« emporte-pièce » périmètre MH ...)	Outil disponible, possibilité de former un / des opérateur(s) (DDT) Possibilité d'ouvrir des droits de modification à un tiers
	Ergonomie de l'affichage (nombreuses couches, certaines peu précises) Pas de recul sur la manipulation de tracé car fonctionnalité pas en ligne	Pas de SIG en propre =<=> prestataire =<=> <i>coût ? Délai ?</i> <i>} variables selon nombre de communes</i>	Pas d'affichage des informations IGN =<=> nécessaire d'avoir listé les lieux d'intérêt avant